Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 073-217302058-20260413-20260410-DE

| DEPARTEMENT DE LA SAVOIE | COMMUNE DE LE PONTET<br>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS |
|---|---|
| Nombre de conseillers<br>En exercice: 11 — Présents: 10 — Votants: 11 — Absents: 0 | **Séance du 13 avril 2026**<br>L'an deux mil vingt-six, le treize du mois de mars à dix-huit heures et trente-huit minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de Vincent BRAND, maire. |
| Date de convocation : 30/03/2026<br>Date d'affichage de la délibération : 16/04/2026 | **Présents :** Alexandra BERGER, Yann BERGER, Vincent BRAND, Anaïs DIDELLE, Sébastien GENOULAZ, Alex GERBIER, Ann-Charlotte GINET, Françoise LESTRAT, Daniel PILLET et Justine PEPIN<br>**Elu ayant donné pouvoir :** André DAZY à Françoise LESTRAT<br>**Absent :** aucun<br>**Secrétaire de séance** : Ann-Charlotte GINET |

**<u>Délibération n°2026-04-10:</u> renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales**

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se sont vu transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits. Les inscriptions et radiations opérées par le maire font l'objet d'un contrôle à postériori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune.
La commission de contrôle a deux missions :

- Elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion,
- Elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription

Vu le code électoral et plus particulièrement les articles L.19 et R.7,
Vu l'instruction INTA1830120 du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires,
Considérant les élections municipales du 15 mars 2026
Considérant qu'il convient de renouveler la commission de contrôle des listes électorales suite à ces élections ainsi que de proposer des délégués

**Le conseil municipal,** après en avoir délibéré,

- **DONNE POUVOIR** au maire de transmettre au représentant de l'état l'ensemble des éléments ci-après
- **DECIDE** de nommer comme membre du conseil municipal Daniel Pillet
- **PROPOSE** comme membre délégué de l'administration Marie-Thérèse ROSSET
- **PROPOSE** comme membre délégué proposé au Président du Tribunal Judiciaire Bruno Gerbier

Vote : 11 voix pour – à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et année précisés ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Ann-Charlotte GINET

MAIRIE du PONTET (Savoie)

Le Maire,
Vincent BRAND

*Acte rendu exécutoire le 16 avril 2026 - télétransmis en préfecture de Savoie et affiché le 16 avril 2026*